

2022/.....

AFFICHÉ
LE 30/09/2022

Parafe

DELIBERATION N°305

OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°288 DU 15 JUIN 2022 – GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA SOCIETE CLESENCE POUR 102 LOGEMENTS - 1 ET 3 HENRI FRANCOIS

ENTENDU l'exposé de Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire ;

VU la demande formulée par courrier en date du 17 mars 2022 de la société CLESENCE sollicitant la garantie de la Ville d'Ozoir La Ferrière des prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

VU le courrier en date du 11 juillet 2022 de la société Clésence portant modification du plan de financement ;

VU les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

VU la délibération n°288 du 15 juin 2022 portant sur la garantie d'emprunt de la société Clésence pour 102 logements situés 1 et 3 rue Henri François à Ozoir-la-Ferrière ;

VU le prêt n°134940 et ses caractéristiques financières en annexe signés entre la société CLESENCE ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

VU l'avis de la commission Finances Budget ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ACCORDE la garantie de la ville à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 14 867 772 euros souscrit par la Société CLESENCE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°134940 constitué de 9 lignes de Prêt, tel que joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

PRECISE que :

- la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 14 867 772 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
- la garantie est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- sur notification de l'impayé par lettre simple de Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE Monsieur Le maire à signer la convention de réservation de 21 logements sociaux au titre du contingent dit « communal »

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 28 septembre 2022



Le Maire,
Jean-François ONETO.

2022/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
Présents :	22
Absents :	13
Pouvoirs :	9
Votants :	30
Convoqués le : 22 septembre 2022	

CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Patrick SALMON, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ.

ABSENTS NON EXCUSES : Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Aline PALOMARES

POUVOIRS DE : Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Suzanne BARNET
Madame Esperance AUDINEAU	à	Madame Isabelle DUPUIT
Madame Indira GOKOUL	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Jean-François ONETO
Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Monsieur Malek BENSAI
Madame Béatrice LAINÉ	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est à noter que Monsieur Malek BENSAI est arrivé à la question n° 1 « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2021 et Madame Espérance AUDINEAU à la question n°17 de l'ordre du jour « Demande de protection fonctionnelle d'une Adjointe au Maire ».